



INSERTION DES ANNONCES LEGALES – TARIFS 2014

Conformément à l'arrêté du 17 décembre 2013 fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la direction de l'information légale et administrative paru au *Journal officiel* du 19 décembre 2013.

JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS D'ENTREPRISE (JOAFE)

TYPE D'ANNONCE	LIGNE (72 caractères)	TARIFS (en euros)
Déclarations de création d'association	-	44
Déclarations de modification d'association	-	31
Déclarations d'associations dont l'objet ou le nouvel objet publié dépasse 1 000 caractères	-	90
Déclarations de fondation d'entreprise et fonds de dotation	1	10
Publication des comptes annuels associations, fondations et fonds de dotation (Dépôt initial ou dépôt rectificatif).	-	50

Tarifs non assujettis à la TVA

Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15 – Internet : www.journal-officiel.gouv.fr